

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 11 février 2015, à 18 h 15, sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER, Maire de Coursan.

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, PECH, CHARTREUX, RUIZ, OROZCO, BERNABEU, IMBERNON, DUFOUR, BREZET, PARACUELLOS, DURAND, GARAU, Mmes GROSBARD SAINT-LOUP, SAOULI-SUCHAIL, ALVAREZ, SOLE, MATEILLE, NAVARRO, HERNANDEZ, DELBOURG-AZALBERT, BABOU, ASSOUN, IZARD, BOUSQUET, FABRE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur HERAIL donne pouvoir à M. PECH

Mme BOUTIE donne pouvoir à M. OROZCO

M. BETEILLE donne pouvoir à Mme IZARD

ABSENT : M. PINEDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier BREZET

A L'ORDRE DU JOUR

- Débat d'Orientations Budgétaires 2014,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

- Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Domaines	Date	Objet
Emprunts		
Marchés publics		
Gestion des concessions		
Dons et legs		
Rémunérations et honoraires		
Reprise d'alignement		
Droit de préemption		
Justice		
Accidents véhicules		
Lignes de trésorerie		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15. Il demande à l'assemblée d'élire son secrétaire de séance. Il propose Monsieur Olivier BREZET lequel en l'absence d'autres candidats est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015 qui est donc adopté à l'unanimité.

■ - Débat sur les Orientations Générales du Budget 2015

Monsieur le Maire lit une partie du document qui est assez exhaustif et précise que ce document donnera lieu à discussion et à débat.

I - CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

1.1 Les dispositions réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de plus de 3500 habitants, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

1.2 Les objectifs du DOB

Le DOB constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre aux membres du conseil municipal :

- D'être informés sur l'évolution de la situation économique et financière de leur collectivité
- D'apprécier les différentes contraintes
- De discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif sous la forme de projets.
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la commune

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

II - CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL

2.1 Quelques indicateurs nationaux - perspectives pour 2015

➤ Croissance du PIB : l'année 2015 s'annonce un peu plus clémente pour l'économie française qu'en 2014. Le gouvernement, dans son projet de Loi de Finances 2015, escompte une prévision de croissance du PIB pour 2015, de l'ordre de 1% (contre 0,7 % seulement estimé par les experts de Bruxelles) alors que la croissance du PIB en 2014 n'a été que de 0,4%. Malgré cette hausse attendue, la croissance demeurera faible et resterait inférieure à celle estimée de la zone Euro (1,3%).

➤ Consommation privée : les mesures prises en faveur de l'emploi soutiendraient le pouvoir d'achat et la consommation des ménages s'accélérerait en 2015. Le pouvoir d'achat connaîtrait une accélération progressive (+0,7% en 2014 puis +0,9% en 2015 après une stabilisation en 2013 et un recul en 2012). Le pouvoir d'achat serait soutenu par les revenus d'activité, favorisés par les mesures prises en faveur de l'emploi, et par les mesures à destination des ménages du Pacte de responsabilité et de solidarité. La consommation des ménages suivrait globalement l'accélération du pouvoir d'achat (+0,3% en 2014 puis +1,3% en 2015).

➤ Chômage : le taux de chômage devrait rester à un niveau très élevé (autour de 10,5% de la population).

➤ Prévisions du déficit public : 4,3 % du PIB en 2015 contre 4,4% en 2014. La prévision serait de 3,8% en 2016 et 2,8% en 2017.

➤ Inflation : l'inflation de décembre 2014 est égale à 0.1%, et l'inflation moyenne 2014 est de 0.5%. Avec la baisse des prix du pétrole, le niveau de chômage élevé, la faible croissance, l'inflation va rester faible à court terme. Elle est estimée, pour 2015, à 0,9%.

➤ La dette publique : elle représente 95,1% du PIB

➤ Economie de dépenses : la Loi de Programmation des Finances Publiques fixe un programme d'économies de l'Etat de 50 Milliards d'Euros entre 2015 et 2014, dont 21 milliards pour 2015 répartis comme suit :

- 7,7 milliards pour l'Etat et agences
- 3,7 milliards pour les collectivités locales
- 9,6 milliards pour la protection sociale

2.2. Priorités du gouvernement :

Face à un contexte économique, social et financier « tendu », la politique du gouvernement, à ce jour, s'articule autour de 2 axes :

- La réduction du chômage au travers de diverses mesures (comme le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, les emplois d'avenir, différentes mesures visant à encourager l'innovation et à relancer la compétitivité des entreprises) qui n'ont toujours pas, à ce jour, produit les effets escomptés (cf. les chiffres du chômage au 4^{ème} trimestre 2014).

- La réduction du niveau d'endettement et la maîtrise des dépenses publiques.

La maîtrise des dépenses publiques engagée par le Gouvernement concerne tant les dépenses de l'Etat que celles de la protection sociale et celles des collectivités locales (même si la dette des collectivités locales ne représente que 10% de la dette publique française).

2.3 Les principales mesures de l'Etat prises dans le cadre de la Loi de Finances 2015

Les principales mesures prises dans le cadre de la Loi de Finances 2015 sont :

➤ Au niveau des dotations et péréquations de l'Etat

✓ Diminution des concours financiers de l'Etat (au travers exclusivement de la DGF) pour les collectivités locales de l'ordre de 11 Mds€ de 2015 à 2017 lissée sur 3 ans :

- 2015 : - 3,67 Mds€
- 2016 : - 3,67 Mds€
- 2017 : - 3,66 Mds€

A noter : cette baisse se rajoute à celle déjà enregistrée en 2014 (- 1,5 Mds€), ce qui porte la baisse totale à 12,5 Mds€.

✓ Diminution des compensations fiscales (hors allocations relatives à la Taxe d'Habitation) de 33,6% en 2015. Ces dernières sont amenées à disparaître d'ici 1 à 3 ans.

✓ Triplement du rythme de progression de la péréquation verticale au travers de la Dotation de Solidarité Urbaine (+180 M€ en 2015 contre + 60M€ en 2014), de la Dotation de Solidarité Rurale (+117M€ en 2015 contre +39 M€ en 2014) et de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 10M€ en 2015 comme en 2014). Cette mesure est destinée à atténuer l'impact de la baisse de la DGF pour les communes les plus fragiles. Pour autant, ces mesures sont financées par les collectivités elles-mêmes.

✓ FCTVA : relèvement du taux de compensation suite au passage de la TVA de 19,6% à 20% → de 15,482% en 2014 à 15,762% en 2015.

✓ Forte progression du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) puisqu'il passe de 570 millions en 2014 à 780 millions d'euros en 2015.

✓ Pérennisation du Fonds de soutien aux activités périscolaires lié aux nouveaux rythmes scolaires, mais conditionnée à compter de la rentrée 2015, à un Projet Educatif Territorial. Pour mémoire, montant de l'aide égal à 50€/élève + majoration de 40 € pour les communes éligibles à la DSU-cible ou DSR-cible (+ aide de la CAF de 54€)

➤ Au niveau de la fiscalité

Diverses mesures d'ordre fiscal sont prises mais ne touchent pas directement la commune de Coursan si ce n'est la revalorisation des valeurs locatives qui est fixée en 2015 à 0,9%

2.4 Impact sur les finances des collectivités locales

Au travers des différentes mesures précitées, l'Etat entend contraindre les collectivités locales, par la diminution des dotations de l'Etat (la DGF et les allocations compensatrices notamment), à diminuer leurs dépenses de fonctionnement.

Lorsqu'on ajoute à cela, un certain nombre de dépenses nouvelles imposées par l'Etat, on peut dire que les communes, en 2015 et pour les années à venir, auront de plus en plus de mal pour dégager un niveau d'excédent de fonctionnement suffisant pour assurer le développement de nouvelles actions tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette situation place ainsi les élus en situation d'engager de manière urgente une réflexion sur toutes les pistes possibles pour assurer le maintien d'une capacité d'autofinancement correcte.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Olivier Pech adjoint au Maire chargé des finances.

III - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

3.1 Le fonctionnement

➤ Les recettes de fonctionnement

- Evolution des recettes de fonctionnement entre 2013 et 2014

Tableau de répartition des recettes de fonctionnement par chapitre

	2013	2014 (chiffes provisoires)	Evolution (en valeur)	Evolution (en %)
Recettes	5 384 721,99 €	5 459 864,63 €	+ 75 142,64 €	+1,40%
002- Excédent ordinaire reporté	181 021,00 €	203 706,50 €	+ 22 685,50 €	+ 12,53%
013-atténuation de charges	69 230,54 €	100 298,05 €	+ 31 067,51 €	+ 44,88%
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 622,58 €	+ 10 622,58 €	-
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	139 160,27 €	150 551,91 €	+ 11 391,64 €	+ 8,19%
73 - Impôts et taxes	2 769 855,27 €	2 780 140,88 €	+ 10 285,61 €	+ 0,37%
74-Dotations, subventions	2 085 216,04 €	2 077 975,86 €	- 7 240,18 €	- 0,35%
75-Autres produits de gestion courante	140 148,79 €	130 768,85 €	- 9 379,94 €	- 6,69%
76 - Produits financiers	90,08 €	0,00 €	- 90,08 €	- 100%
77-Produits exceptionnels	0,00 €	5 800,00 €	+ 5 800,00 €	-

- Analyse des recettes de fonctionnement en 2014

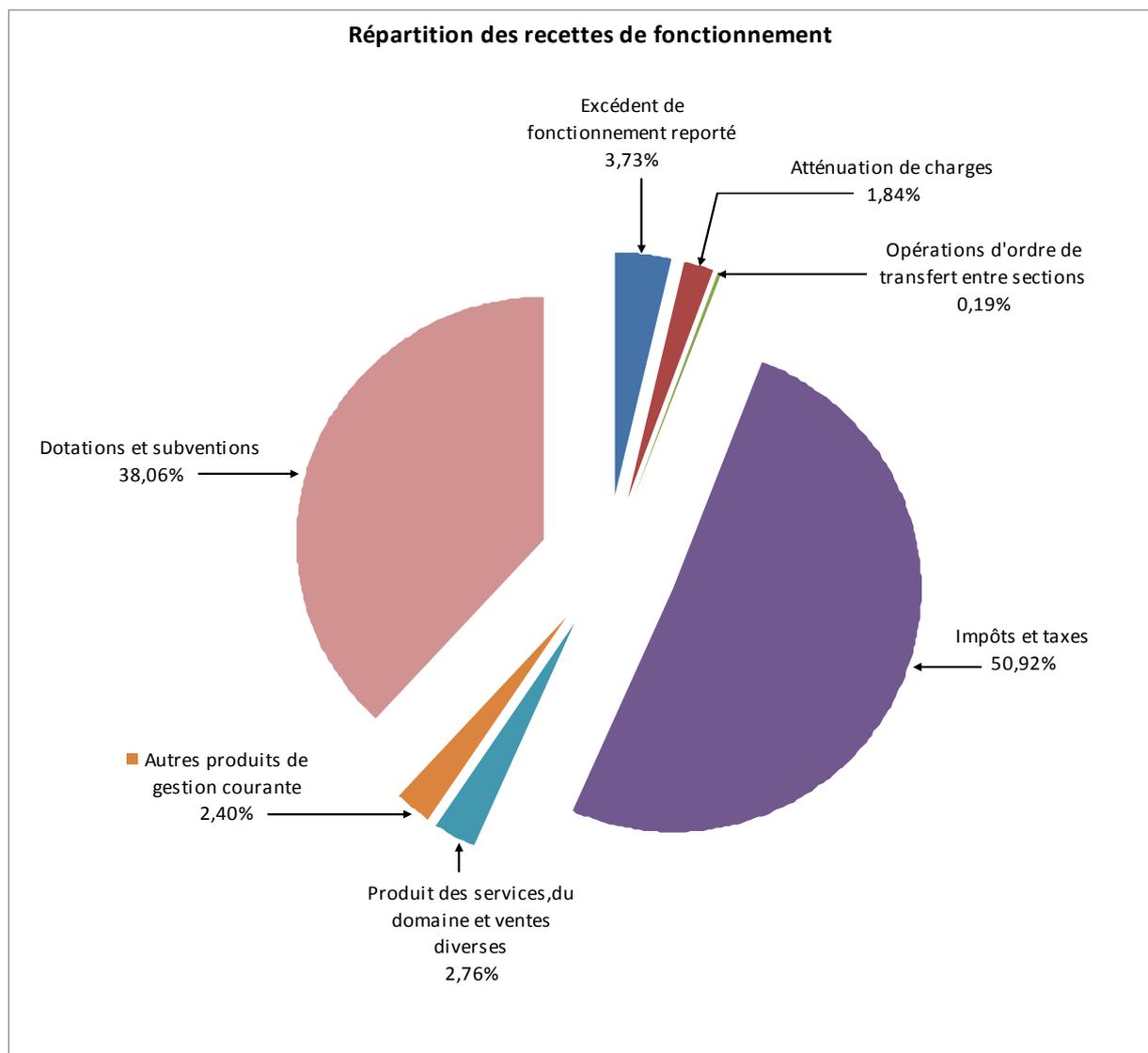
Les recettes ont faiblement augmenté entre 2013 et 2014 (+1,40%)

- L'augmentation de l'excédent de fonctionnement du résultat reporté a pu se faire grâce à une amélioration de l'excédent de fonctionnement entre 2012 et 2013.
- L'augmentation des atténuations de charges entre 2013 et 2014 est liée essentiellement à l'augmentation du nombre d'agents en Accident du Travail (1 agent sur 11 mois), en longue maladie ou en longue durée.
- L'augmentation des opérations d'ordre de transfert entre sections est liée à la décision des élus de faire effectuer certains travaux en régie.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses : on note une augmentation de +8,19% qui est due essentiellement à l'augmentation des recettes liées à la cantine scolaire (+ 10 464,36 €), et dans une moindre mesure, à une augmentation des recettes liées à l'école municipale de musique (+3586 €), services pour lesquels la fréquentation a augmenté en 2014.
- Les impôts et taxes : ces derniers ont globalement stagné. Les produits des impôts locaux liés à la Taxe d'Habitation et aux taxes foncières ont augmenté entre 2013 et 2014 de 31 289 € en raison d'une augmentation des bases et de la revalorisation des bases de 0,9% mais les pénalités appliquées à la commune pour non-respect des quotas de logements sociaux imposés par la loi SRU ont été prélevées sur le produit de ces derniers. Le FPIC a également augmenté de 37 512 €. En revanche, la taxe additionnelle aux droits de mutation a fortement diminué de 24 310 €.
- Les dotations et subventions ont diminué de 17 070 € (-0,35%) en raison notamment de la diminution de la DGF et de la diminution des compensations fiscales sur les Taxes Foncières qui n'ont pas été compensées par les hausses de Dotation de Solidarité Rurale ou des compensations au titre des exonérations de la Taxe d'Habitation.
- Les autres produits divers de gestion courante constitués du revenu des immeubles et des produits divers de gestion courante ont diminué entre 2013 et 2014.

- **Répartition des recettes de fonctionnement pour 2014**

En 2014, la répartition des recettes de fonctionnement de la commune est la suivante :

- 50,92% → impôts et taxes (constitués essentiellement du produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la Taxe d'habitation, de l'attribution de compensation versée par le Grand Narbonne, du FPIC et de la taxe additionnelle aux droits de mutation)
- 38,06% → dotations et participations (constituées essentiellement des dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de péréquation et des dotations de compensation pour exonérations fiscales...)
- 5,16% → des produits issus des services, du domaine et ventes diverses et des produits divers de gestion courante (chapitres 70 et 75) (constitués essentiellement des produits issus de nos services - cantine, garderie et école de musique notamment - et de la location d'immeubles)
- 3,73% → excédent de fonctionnement
- 2,14% → Divers



Monsieur le Maire précise que 89% des recettes de la Commune proviennent des dotations et des impôts : des impôts que l'on souhaite ne pas augmenter et des dotations qui vont fortement chuter. On comprend assez bien que les choses vont devenir de plus en plus compliquées.

Il précise qu'en 2014, les recettes ont augmenté de 75 000 € alors que dans le même temps les dépenses augmentaient de 222 000 €

Il reprend la parole pour évoquer les perspectives 2015.

• Perspectives en matière de recettes de fonctionnement pour 2015

- *L'excédent de fonctionnement reporté :*

Le résultat de la section de fonctionnement 2014 est estimé à un montant de 756 068,19 € contre 903 706,50 € en 2013, soit une diminution de 147 638,31 € (- 16,34 %). Cette diminution est le résultat d'une augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement entre 2013 et 2014.

L'objectif serait de reprendre en fonctionnement environ 200 000 € et d'affecter le solde (soit environ 550 000 € en section d'investissement).

- *La fiscalité :*

La fiscalité de la commune, issue du produit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, représente la source la plus importante des recettes de fonctionnement de la commune.

En 2015, à taux constants et sur la base des bases fiscales de 2014, revalorisées de 0,9%, les produits fiscaux issus des 3 taxes ci-dessus s'élèveraient à 2 195 450 €.

Il sera proposé pour 2015 de ne pas augmenter les taux d'imposition dont le niveau sur la commune est élevé, ceci afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages pour lesquels la situation est de plus en plus difficile.

Il sera proposé, dans un souci de justice fiscale, de travailler sur les bases fiscales de la commune afin que tout contribuable placé dans une situation similaire paye le même niveau d'impôt (travail sur 2015 pour mise à jour des bases au 1^{er} janvier 2016)

A noter : en 2014, les pénalités appliquées à la commune pour non-respect des quotas de logements sociaux imposés par la loi SRU qui s'élevaient à un montant d'environ 30000 € ont été prélevées sur le montant du produit des 3 taxes. En 2015, la commune ayant engagé des actions en faveur du logement social (don pour l'euro symbolique du terrain du lotissement « La Vinicole » à Alogéa et travaux de création du réseau pluvial pour le lotissement), les dépenses correspondantes seront déduites des pénalités qui ne seront donc pas appliquées.

La péréquation mise en place au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) devrait augmenter conformément aux dispositions contenues dans la Loi de Finances portant le FPIC de 570 millions en 2014 à 780 millions d'euros en 2015.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation a subi une forte baisse entre 2013 et 2014. Nous comptons, pour 2015, sur une amélioration du contexte immobilier. Toutefois, nous resterons prudents quant aux prévisions budgétaires.

- *Les concours de l'Etat*

Comme il a été précisé précédemment, la maîtrise des dépenses de l'Etat passe par une diminution des concours de l'Etat aux collectivités locales.

Cela se traduira concrètement par une nouvelle baisse, en 2015 de la Dotation Globale de Fonctionnement (part forfaitaire) et des compensations d'exonérations fiscales.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : pour la ville de Coursan, la DGF (qui diminue régulièrement depuis 2010) et qui par ailleurs a diminué de 37 865 € entre 2013 et 2014 connaîtra en 2015, une baisse estimée à 93 375 € par rapport à 2014 (soit -8,20 % entre 2014 et 2015).

En ce qui concerne les compensations d'exonérations fiscales : la baisse des compensations d'exonérations fiscales devrait se confirmer en 2015 mais elle n'est pas connue à ce jour. Les compensations d'exonération fiscales sont des allocations par lesquelles l'Etat prend en charge la diminution des recettes fiscales subie par les collectivités locales du fait de l'application d'exonérations ou de d'allègements de bases décidées par le législateur.

En ce qui concerne les autres dotations de l'Etat : La Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation devraient augmenter en 2015 mais leur montant n'est pas connu à ce jour.

Aussi, il sera proposé, à défaut de notification avant le vote du budget primitif, de reprendre les montants attribués en 2014 (Pour information - Données 2014 : 654 126 €).

Pour ce qui est des participations diverses (participation au titre des contrats avenir et participation de la CAF au titre de l'ALAE...): aucune évolution significative n'est attendue pour 2015, à l'exception des participations liées aux nouvelles activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires). La commune devrait percevoir sur la base du nombre d'enfants scolarisés à ce jour dans les écoles de Coursan, et des enfants fréquentant les APE :

- 44 820 € au titre du fonds d'amorçage (calculé sur la base du nombre d'enfants inscrits dans les écoles de Coursan
- 7 000 € au titre de la participation de la CAF (calculée sur la base du nombre d'heures de présence par enfants aux APE).

- *les autres recettes (produits des services...)*

Pour ce qui est des recettes issues des produits des services, il faut noter la décision du conseil municipal prise lors de sa séance du 19 décembre d'augmenter l'ensemble des tarifs des services municipaux de la manière suivante :

→ Augmentation de 2% de l'ensemble des services au 1^{er} Janvier 2015 à l'exception de l'école de musique

→ Pour l'Ecole Municipale de Musique : mise en place, à compter de la rentrée de septembre 2015, d'un paiement pour les enfants.

Pour ce qui est du revenu des immeubles (location d'immeubles et de salles municipales), il faut noter à compter du 1^{er} juillet 2015, la suppression de la redevance SFR relative à la Cave Traversière Voie Communale 107 liée à la décision de la commune de vendre la parcelle à SFR.

Monsieur Olivier PECH détaille les dépenses de fonctionnement 2014.

➤ Les dépenses de fonctionnement

- Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014

Tableau de répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

	2013	2014 (chiffres provisaires)	EVOLUTION (en valeur)	EVOLUTION (en %)
DEPENSES TOTALES	4 481 015,49 €	4 703 796,44 €	+ 222 780,95 €	+ 4.97%
011- Charges à caractère général	959 551,31 €	973 505,89 €	+ 13 954,58 €	+ 1.45%
012-Charges de personnel	2 353 157,61 €	2 465 994,41 €	+ 112 836,80 €	+ 4,8%
042- Opérations d'ordre	175 728,24 €	233 714,03 €	+ 57 985,79 €	+ 33%
65-Autres charges de gestion courante	796 113,94 €	823 836,41 €	+ 27 722,47 €	+ 3.48%
66 - Charges financières	190 576,63 €	203 244,03 €	+ 12 667,40 €	+ 6,65%
67-Charges exceptionnelles	5 887,76 €	3 501,67 €	- 2 386,09 €	- 40.53%

- Analyse des dépenses 2014

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de + 4,97 % entre 2013 et 2014.

- *Les charges à caractère général* ont connu une faible évolution entre 2013 et 2014.

Certains postes de dépenses ont considérablement augmenté mais ont été globalement compensés par des diminutions sur d'autres postes sur lesquels un effort d'économie a été réalisé par l'ensemble de services de la commune.

Postes de dépenses en augmentation (les plus significatifs) :

Achat de repas pour la cantine scolaire : + 8 852 € (+ 19,36%) → augmentation liée à l'effet conjugué de l'augmentation annuelle du prix des repas et à l'augmentation de la fréquentation du service « cantine »

Electricité : + 32 032,93 € (+ 19,78%) → augmentation liée d'une part à l'augmentation du prix de l'électricité et d'autre part à la mise en place de nouveaux investissements comme par exemple, la vidéo protection (+ 5 519,95 € en 2014), ou la mise en place des nouveaux services techniques municipaux (4125,77 € depuis août 2014 contre 2476, 27 € annuel aux anciens services techniques)

Combustibles : + 2 612, 20 € (+ 6,04 %)→ liée à une augmentation de la consommation au niveau de la salle polyvalente qui peut s'expliquer par une augmentation de la fréquentation de cette salle entre 2013 et 2014

Fournitures de petit équipement : + 18 127,83 € (+ 139,45%) → augmentation liée essentiellement à l'achat de petit matériel pour la mise en place des rythmes scolaires dont le montant s'est élevé en 2014, à 10 483 € (conforme aux prévisions budgétaires)

Fêtes et cérémonies : + 9 493,46 € (+ 36,68%). Cette augmentation est conforme à la volonté politique de la nouvelle municipalité de dynamiser la Ville en réalisant des animations festives comme la Fête de la Musique et les Féeries de Noël.

Frais de télécommunication : + 4 791,58 € (+ 21,30%) → augmentation liée en partie à la mise en place de nouveaux abonnements au sein des services de la commune tels que l'abonnement d'un portable supplémentaire et de deux lignes SDSL supplémentaires en mairie et aux services techniques suite à la mise en place des nouveaux services techniques)

Taxes foncières : + 3 797,35 € (+ 33,82 %) → augmentation liée aux acquisitions de bâtiments effectués par la commune.

Hormis les 9 493,46 € relatifs aux festivités, l'ensemble des augmentations s'imposent à la commune et ne relèvent pas de choix politiques.

Postes en diminution (les plus significatifs) :

Carburants : - 4 081,08 € (-11,64%)

Autres fournitures non stockées : - 1 859, 63 € (-9,65 %)

Fournitures d'entretien : - 9 843,23 € (-12,39%)

Fournitures de voirie : - 1 966, 76 € (-29,39%)

Entretien des terrains : - 17 735,04 € (-31,84%)

Entretien des bâtiments : - 7 417,29 € (-19,43%)

Entretien des voies et réseaux : - 6 062,79 € (-30,84% - lié à la un nombre moins important de sinistres sur 2014)

Entretien des autres biens mobiliers : - 12 659, 85 € (-35,71%).

- **Les charges de personnel** ont connu une augmentation de 112 836 € (+ 4,79%) entre 2013 et 2014.

Cette augmentation est due essentiellement à :

- la revalorisation indiciaire, à compter du 1^{er} février 2015, des agents de catégorie C (entraînant une majoration de 1 à 10 points d'indice majoré selon les agents) → coût : 31 000 €
- la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014 → coût : 27 000 €
- Augmentation au niveau des indemnités → 19 800 € (liée aux changements de grade, aux effets induits des maladies ordinaires)
- l'impact en année pleine des emplois d'insertion → 17 800 €
- Aux avancements grade et d'échelon 2014 → 11 400 €
- l'augmentation des cotisations CNRACL (de 28,85% à 30,40%) → solde

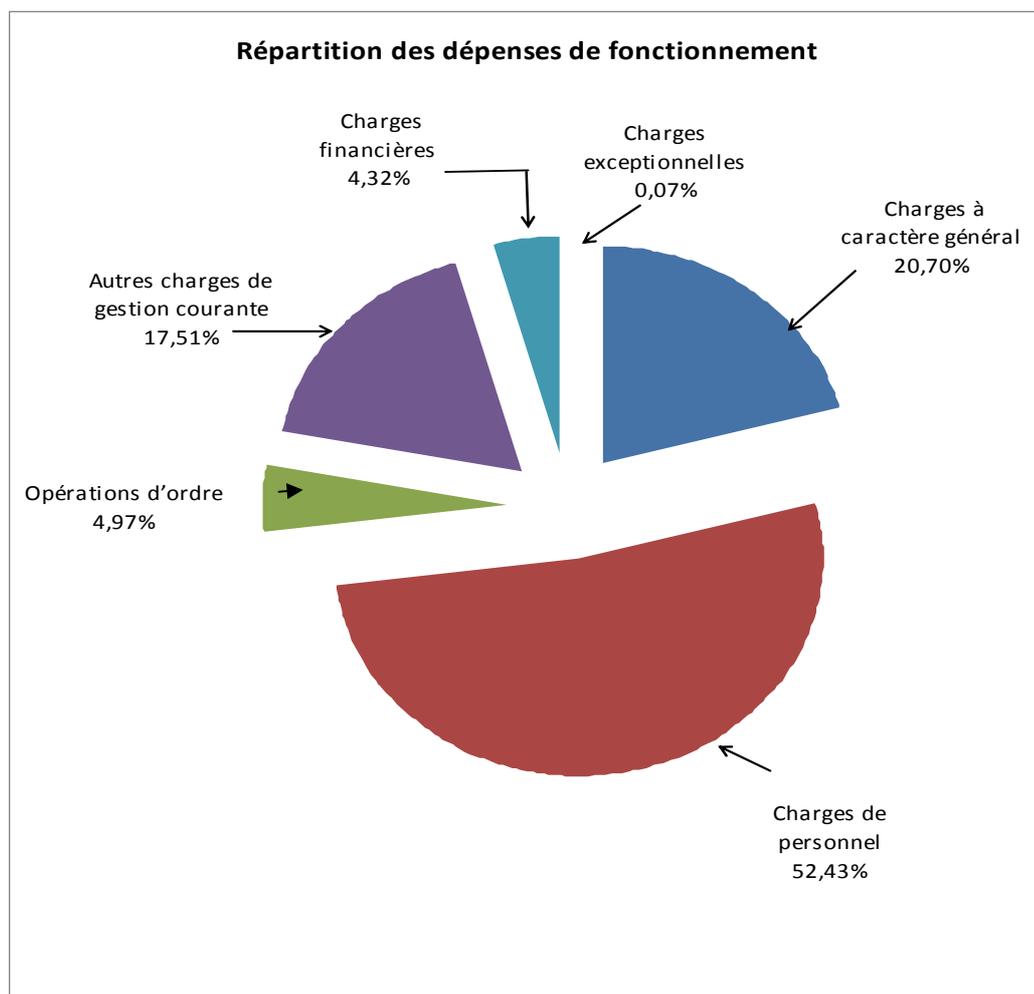
- **Les autres charges de gestion courante** ont connu une augmentation de 3,48% entre 2013 et 2014 en raison notamment d'une augmentation de la subvention versée au CCAS (118 670€ en 2013 - 141 541 € en 2014) et de l'augmentation des subventions versées aux associations (130682,50 € en 2013 - 136 504 € en 2014)

• Répartition des recettes de fonctionnement pour 2014

En 2014, la répartition des dépenses de fonctionnement de la commune est la suivante :

- 20,70 % → Charges à caractère général
- 52,43 % → Charges de personnel
- 4,97 % → Opérations d'ordre constituées des dotations aux amortissements
- 17,51 % → Autres charges de gestion courante (constituées essentiellement des indemnités des élèves, des participations et contingents aux différents organismes dont le contingent « incendie », la

- 4,32 % → les charges financières (intérêts de la dette)
- 0,07 % → Charges exceptionnelles



- **Perspectives pour 2015 en matière de dépenses de fonctionnement**

Monsieur le Maire expose les perspectives 2015 en matière de dépenses de fonctionnement.

- *Les dépenses à caractère général*

➤ **Des dépenses en augmentation ou de nouvelles dépenses en 2015**

- ✓ Apparition en 2015 de nouvelles dépenses indépendantes de la volonté de la commune :

- urbanisme : suppression à compter du 1^{er} juillet 2015, du service des autorisations du droit du sol effectué gratuitement par les services de l'Etat et transfert de ce service au Grand Narbonne Communauté d'Agglomération qui sera un service payant → estimation du coût : de 10 000 à 15 000 €, de juillet à décembre 2015.

- Jugement du litige de la « Marmite » : la commune a été condamnée en première instance à payer à la Marmite, une indemnité pour responsabilité sans faute de la commune suite à l'arrêté portant interdiction pour les poids lourds dans la traversée de Ville ayant entraîné une baisse de l'activité du restaurant d'environ 60% (montant de l'indemnité : 56 000 €)

- ✓ Impact en année pleine de dépenses nouvelles et « incompressibles » apparues en 2014 suite à des choix effectués par la Ville notamment en matière d'équipements (vidéo protection, nouveaux services techniques...).
- ✓ Augmentation des tarifs notamment sur l'électricité et les frais d'affranchissement

Il sera proposé pour 2015 de :

- ***renouveler les actions lancées par la nouvelle équipe municipale dès le début du mandat en faveur de la revitalisation de Coursan et de son centre-ville, notamment au travers des animations (Fête de la Musique et Féeries de Noël)***
- ***mettre en place des actions culturelles : le Festival Régional de Théâtre Amateur et le Festival de Jazz.***

➤ **La nécessaire maîtrise des dépenses à caractère général sur postes « achats » et « entretiens et réparations » pour limiter l'impact des dépenses précitées.**

Le travail engagé à ce niveau sera poursuivi sur 2015 et les années à venir. Toutefois, ce travail devrait trouver rapidement ses limites au risque d'avoir des incidences négatives sur la qualité des services et l'entretien courant du patrimoine bâti ou non bâti de la Ville.

La mise en concurrence lancée par la Ville dans le courant de l'été 2014 pour la fourniture de gaz naturel, conformément à la réglementation, devrait conduire à des économies non négligeables en 2015.

Un soin particulier sera apporté sur les consommations en matière de dépenses électriques et de frais postaux (pour limiter l'impact de la hausse des prix) ou sur les frais téléphoniques sur lesquelles par le biais de la mise en concurrence les coûts peuvent être minorés.

Il sera proposé pour 2015 de poursuivre l'effort engagé par les services sur la maîtrise des dépenses à caractère général.

- Les dépenses de personnel

Une augmentation des dépenses de personnel est attendue pour 2015 liée à la fois à des choix municipaux, à des contraintes structurelles ou à des contraintes nouvelles imposées par l'Etat :

✓ Dépenses liées aux avancements de carrière des agents (avancements d'échelon et avancements de grade décidés par le maire)

✓ Augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2015, de 5 points d'indice majoré pour tous les agents de catégorie C (jusqu'à l'indice majoré 431), mesure qui s'impose à la commune

✓ Augmentation du taux de certaines cotisations patronales (cotisations CNRACL : de 30,40% à 30,50% - Cotisations IRCANTEC PP Tranche A : de 3,80% à 3,96% - Cotisations IRCANTEC PP Tranche B : de 11,98% à 12,18% - Cotisations vieillesse PP : de 8,45% à 8,50%)

✓ Augmentation du SMIC à compter du 1^{er} janvier 2015 (de 9,53€ à 9,61 €)

✓ Impact en année pleine de la réforme des rythmes qui a été mise en place sur la commune à la rentrée 2014-2015

✓ Coût du recensement de la population 2015 qui a entraîné le recrutement de 11 agents recenseurs et le passage à temps plein de l'agent communal en charge du recensement pour la période du 6 janvier au 28 février 2015 (dont le coût est compensé par une dotation de l'Etat).

✓ Coût des élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2015 et qui génèrent la rémunération d'heures supplémentaires au titre de la mobilisation des agents le dimanche

✓ Coût de l'absentéisme qui pèse sur les charges de fonctionnement.

Il sera proposé pour 2015 de :

- ***faire bénéficier à la plupart des agents des avancements d'échelon à l'ancienneté minimale et des avancements de grade possible.***

- ***ne pas augmenter le nombre d'agents***

- ***maintenir le même nombre de contrats « aidés »***

- ***étudier avec attention, au-delà des formations obligatoires (BAFD dans les écoles et divers CACES), les différentes demandes de formation du personnel à la fois dans l'intérêt des services et dans le souci d'améliorer les conditions de travail des agents.***

- *Les autres charges de gestion courante (indemnités et frais relatifs aux élus, contingents aux organismes de regroupement, subventions aux associations et au CCAS...)*

Les autres charges de gestion courante devraient augmenter en 2015 en raison notamment de l'impact que devrait avoir la création du RAMI à compter du 1^{er} janvier 2015 sur la subvention du CCAS (qui s'est traduit notamment, par la création d'un poste d'agent contractuel à temps plein)

Il sera proposé pour 2015 de maintenir les subventions aux associations au même niveau que celui de 2014.

Les autres dépenses afférentes à ce poste devraient être stables.

- *Les autres dépenses de fonctionnement*

Les charges financières (intérêts de la dette) augmentent de l'ordre de 20 000 € entre 2014 et 2015.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 133 674 €.

Conclusion sur la section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement 2014 prévisionnel s'établit à un montant de 756 068,19 €, soit 147 638,31 € de moins par rapport à 2013. Cette diminution est due à un effet ciseau entre des recettes qui augmentent plus faiblement que les dépenses.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra donc s'habituer à une baisse des excédents si on ne souhaite pas augmenter les impôts.

Cette situation est liée essentiellement à des éléments extérieurs à la volonté de l'équipe municipale en place :

- diminution des dotations d'Etat
- augmentation de dépenses imposées à la commune comme la hausse de la TVA, la hausse des tarifs de l'électricité, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les pénalités au titre des logements sociaux, le reclassement indiciaire des agents de catégorie C, la hausse des cotisations patronales, le choix d'investissement antérieurs à 2014 engendrant des coûts de fonctionnement induits ...

3.2 L'investissement

Monsieur Pech fait un point sur la situation de l'endettement de la Commune.

➤ La dette

L'encours total de la dette au 31/12/2014 est de 5 980 788,27 €.

- *Répartition de l'encours de la dette par type d'emprunt*

La dette de la commune est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe (85,80% de l'encours).

	En €	En %
Encours de la dette à taux fixe	5 131 154,31	85,80%
Encours de la dette à taux variable	849 633,96	14,20%
Encours total	5 980 788,27	100%

- *Répartition de l'encours de la dette par prêteur*

	En €	En %
Caisse d'Epargne	3 288 644,81 €	54,99%
Crédit Agricole	2 420 585,86 €	40,47%
Caisse Française de Financement Local (Dexia)	271 557,60 €	4,54%
Encours total	5 980 788,27	100%

- *Evaluation du risque liée à la dette de la commune*

Sur les emprunts en cours, 1 emprunt (représentant 2,36 % de l'encours) est considéré comme un emprunt « à faible risque » (classé en 1-B), les autres (représentant 97,64% de l'encours) étant considérés comme des emprunts sans risque (classés en 1 A).

➤ **Situation de l'endettement - quelques indicateurs**

- *Endettement de la commune au 31/12/2013*

	En Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Encours de la dette	5 360 000 €	867 €	881 €

➤ **Evolution des emprunts depuis 2010**

- *Emprunts réalisés au cours des 5 dernières années*

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant prévu	922 820 €	1 915 355 €	822 678 €	1 723 404 €	1 368 135 €
Montant emprunté	0 €	1 500 000 €	516 000 €	834 000 €	1 150 000 €

Soit une moyenne de 800 000 €/an d'emprunt réalisé

➤ **Les investissements programmés pour 2015**

Monsieur le Maire reprend la parole pour détailler les orientations en matière d'investissement.

• **Les dépenses d'investissement**

Le budget primitif 2015 qui sera proposé serait établi sur la base des éléments suivants :

- **Eléments connus**

Reprise du déficit d'investissement 2014 (chiffre provisoire)	280 983 €
Reprise des restes à réaliser 2014	96 505 €
Remboursement du capital de la dette	516 575 €
Total	894 063 €

- Les dépenses d'investissement 2015 approuvées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2015 au titre des autorisations d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, soit 173000 €.

- Des dépenses liées à des programmes déjà actés (Travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux de l'allée Francis Jérez, 1^{ère} phase des travaux d'extension de la crèche, programme pluriannuel de voirie, travaux de réfection de la salle Miro.

Il sera proposé pour 2015 de poursuivre :

- *la modernisation et l'accessibilité des équipements et des bâtiments communaux, avec pour double objectif, la satisfaction des coursannais et les économies d'énergie*
- *une politique volontariste en matière de rénovation urbaine et de logement social*
- *des actions autour du fleurissement durable, de la propreté urbaine et de la lutte contre les incivilités.*

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues pour 2015 s'élèvent à 1 155 283 € sont les suivantes :

- des restes à réaliser 2014 (à hauteur de 35 366 €)
- du FCTVA 2015 (établi sur la base des dépenses d'investissement 2014) estimé à 379 000 € (à noter que le taux de FCTVA, à compter du 1^{er} janvier 2015, passe de 15,482% à 15,671% suite au passage de la TVA de 19,6% à 20%)
- des dotations aux amortissements 2015 (estimées à 133 674 €)
- Vente du terrain à SFR : 28 000 €
- Taxe d'aménagement : 25 000 €
- Subvention du Conseil Général pour les travaux d'accessibilité de la Salle Miro : 4 243 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2014 : 550 000 €

L'équilibre de la section d'investissement sera établi par l'emprunt dont le montant sera fonction à la fois :

- Du niveau des dépenses d'investissement
- Du niveau du virement de la section de fonctionnement

Il sera proposé pour 2015 de maintenir le niveau de l'endettement

CONCLUSION

L'année 2015 s'inscrit dans un contexte budgétaire «particulièrement» contraint (encore plus contraint qu'en 2014), lié en particulier à une augmentation constante des charges imposées par les mesures gouvernementales et des charges structurelles de la commune et à un désengagement constant de l'Etat (et par « ricochet » de nos différents partenaires institutionnels susceptibles de financer nos projets).

L'objectif de l'équipe municipale, pour cette année et les années à venir, et dans la continuité de 2014, est de :

- contenir les dépenses courantes
- maintenir le niveau des services rendus aux coursannais et au tissu associatif
- « pérenniser » les actions en faveur de la revitalisation du village et de la modernisation des équipements et des bâtiments communaux
- maintenir l'investissement à un niveau correct

Le détail des projets qui seront retenus en investissement pour 2015 émaneront des propositions des différentes commissions.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Garau regrette qu'une commission finances n'ait pas été organisée pour l'examen de ces orientations car cela aurait permis de poser des questions précises. Il n'entrera donc pas dans le détail des chapitres.

Sur les recettes, les dotations vont baisser, de nombreux transferts de l'Etat sont opérés d'une manière ou d'une autre comme par exemple pour ce qui concerne l'instruction des autorisations du droit du sol qui va générer en année pleine une dépense supplémentaire de 20 à 30 000 € par an. Les recettes sont pénalisées par les choix gouvernementaux. En tant qu'élu, il combattra ces choix dans d'autres instances.

Il prend acte de la volonté de ne pas augmenter les impôts et de ne pas baisser les subventions aux associations. Il faudra ensuite voir dans le détail comment tout cela se décline.

La baisse annoncée des recettes est de l'ordre de 100 000 €.

Monsieur le Maire prend alors la parole pour préciser que la baisse sera surement de plus de 100 000 €. La volonté de la municipalité est de voter cette année le budget un peu plus tôt qu'habituellement pour permettre aux services de travailler sur une année presque complète.

Monsieur Garau précise que le débat aura lieu au stade du compte administratif et du budget. Il précise que les anciens élus ont laissé un excédent de 905 000 € alors qu'il serait cette année de 700 000 € environ.

Il convient toutefois que les choix des nouveaux élus se limitent en fonctionnement à, à peu près 9 000 €. Il y a des possibilités de revitaliser le centre-ville par des fêtes mais aussi en faisant des investissements pertinents comme la création de places de stationnement non payantes mais à durée limitée avec la mise en place d'horodateurs. Il faut une vraie réflexion sur les places à créer dans certaines artères commerçantes de la ville afin de permettre le stationnement plus aisé grâce à avec des places plus souvent libres.

Il précise, quant à la pénalité pour non réalisation de logements sociaux, que ce sont les investissements de 2013 donc de l'ancienne municipalité qui permettront de ne pas être pénalisé en 2015. La rédaction n'est pas assez claire sur ce point.

Il est clair que le fonctionnement sera de plus en plus difficile.

Quant au travail sur les bases, dans le sens d'une meilleure équité, il est prêt à travailler sur le sujet s'il est invité à le faire mais il faudra voir comment cela se traduit pour chacun des contribuables.

Il revient sur le travail à faire dans les dépenses de fonctionnement par exemple sur le gaz ou l'électricité et il précise qu'il faut faire attention dans les consultations à prendre le mieux disant et pas seulement le moins-disant.

Sur les dépenses de formation du personnel, il considère qu'il est antinomique de vouloir améliorer les conditions de travail du personnel et de refuser des formations.

Monsieur le Maire lui répond qu'au contraire la volonté des élus est de promouvoir la formation et de faire émerger des besoins pour que chaque agent puisse bénéficier de formations selon ses besoins. La formation est un investissement et une nécessité.

Monsieur Durand s'étonne que soit mentionné dans le DOB que l'agglomération va instruire pour le compte des communes, les autorisations de droit du sol alors même qu'aucune décision n'est prise et qu'une réunion doit avoir lieu sur ce thème ce soir.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, plusieurs solutions restent possibles comme la création d'un service par la Commune ou l'instruction par les services d'une autre commune ou encore l'agence technique départementale.

Or, l'agglomération a été créée pour développer la coopération entre les communes et il est légitime que ce service soit porté par le Grand Narbonne.

Monsieur Garau indique que les orientations du DOB sont très légères en matière d'investissement. Il y a peu d'indications sur les choix qui seront opérés comme par exemple en matière de voirie, y-aura-t-il le programme pluriannuel qui n'est pas mentionné ?

Monsieur le Maire précise que le DOB ne comporte que des orientations. Mais sont indiqués dans ce cadre plusieurs types d'investissement dont certains ont déjà été actés comme effectivement le programme de voirie.

Monsieur Garau précise que lors de la séance du conseil municipal du 29 Octobre 2014, il avait dit que la réfection des voiries du lotissement Le Mail serait priorisée. Aussi, il souhaite savoir si les voiries de ce lotissement seront refaites dans les trois prochaines années ? En effet, les riverains patagent actuellement.

Monsieur le Maire précise que cette situation perdure depuis 25 ans. Le budget d'investissement précisera les rues qui seront réalisées en 2015. Pour le Mail, cela sera étudié mais ce n'est pas l'objet d'un DOB de savoir quelles rues seront programmées.

Monsieur Durand précise à ce propos que le compte rendu d'une commission voirie précise que le prochain budget sera orienté sur le Mail qui serait prévu en 2015.

Madame Izard intervient sur l'urbanisme pour indiquer que l'Etat se désengage de cette mission. Il est important de savoir qui va réaliser l'instruction mais il est aussi primordial de réaffirmer que l'urbanisme doit demeurer une compétence communale car elle est une des compétences fondamentales des Communes.

Concernant la baisse des dotations, elle rappelle que cette même assemblée a voté une motion dans ce sens. Or, il faut aussi informer les populations que cette baisse est grave. Une baisse de 100 000 € pour notre commune va avoir des conséquences très graves sur le personnel, les associations, les investissements. C'est une asphyxie progressive ou une cure d'austérité sachant de plus que les collectivités ne sont pas responsables de ce déficit. Tout cela va dans le sens d'une dégradation du service rendu à la population. A son avis, il aurait dû y avoir une action plus forte d'information de la population.

Elle précise que le DOB donne peu de détails sur les projets retenus : la salle Miro sera-t-elle réaménagée, certains matériels pour les services seront-ils remplacés ?

Monsieur le Maire reprecise qu'outre les projets déjà actés ou qui découlent de décisions déjà entérinées, les projets inscrits seront issus du travail des commissions.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget primitif 2015 de la Commune.

■ - Objet : Contrat à passer avec l'association NARBOJAZZ Big Band - Concert « Jazz » du Samedi 14 mars 2015

Madame Andrée SOLE informe ses Collègues que la commission « Culture » propose d'organiser une soirée « Jazz » le samedi 14 mars 2015 avec l'association NARBOJAZZ BIG BAND pour un montant de 2 000 € TTC comprenant :

- La prestation musicale des musiciens
- Les frais de déplacement
- La sonorisation

Aussi, il est demandé d'approuver cette proposition. Ces dépenses seront imputées à l'article 30-6232 sur le budget communal.

Monsieur Garau demande s'il s'agit d'un groupe local. Madame Solé lui répond que oui.

L'assemblée à l'unanimité décide d'engager l'association NARBOJAZZ BIG BAND pour un montant de 2000 € TTC, pour le concert qui se déroulera le samedi 14 mars 2015. Ces dépenses seront imputées à l'article 30-6232 sur le budget communal

La séance est levée à 19h35